

Dossier traité par:
Robert ALFTER – service technique
Tél.: 79 00 37 – 390
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 14 juin 2022, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

ARTICLE I

Tout stationnement entre les maisons n°45 et n°51 Route d'Echternach à Consdorf sera interdit.

ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant la maisons n°47 Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera réglé par des feux tricolores.

Cette prescription sera indiquée par les panneaux de signalisation adéquats.

ARTICLE III

Le présent règlement est en vigueur à partir de mardi 14 juin 2022 de 8:00 heures jusqu'au mercredi 15 juin 2022 à 18 :00 heures

ARTICLE IV

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE V

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 14 juin 2022

la bourgmestre ,

le secrétaire communal,

